

Avis de constitution

SOCIETE « JEUNESSE ORGANISEE FORMEE POUR L'AVENIR »

Siège ABIDJAN- ANGRE DJOROBITE NON LOIN DE L'
ECOLE INTERNATIONALE GDS, LOT 2169 ILOT 184, 31 BP
934 ABJ 31, Lot 2169, Ilot 184

Aux termes de la DSV et des Statuts SSP en date du 12/08/2024, et enregistrés au CEPICI le 12/09/2024, il a été constitué une SARL aux caractéristiques suivantes :

Dénomination : SOCIETE « JEUNESSE ORGANISEE FORMEE
POUR L'AVENIR »

Objet : - CONSTRUCTION DE MAISONS
- CONCEPTION DE PLAN D2
- VENTE DE MATERIEL/MATERIAU
- TRANSPORT
- IMPORT/EXPORT.

Et pour la réalisation de l'objet social :

- l'acquisition, la location et la vente de tous biens meubles et immeubles.
- l'emprunt de toutes sommes auprès de tous établissements financiers avec possibilité de donner en garantie tout ou partie des biens sociaux.
- la prise en location gérance de tous fonds de commerce.
- la prise de participation dans toute société existante ou devant être créée- et généralement, toute opérations financières, commerciales, industrielles, mobilières et immobilière, se rapportant directement ou indirectement à l'objet social ou pouvant en faciliter l'extension ou le développement

Capital 3,000,000 F CFA divisé en (300.0) Parts
Sociales de Dix Mille (10,000) F CFA chacune en
numéraires, numérotées de 1 à 300 intégralement
souscrites et entièrement libérées par les associés.

Siège social ABIDJAN- ANGRE DJOROBITE NON LOIN DE L'

ECOLE INTERNATIONALE GDS, LOT 2169 ILOT 184, 31 BP
934 ABJ 31, Lot 2169, Ilot 184

Dirigeant(s) M KPAKPO KOMI JOSEPH (COGÉRANT), Mme
TRAORE DJENABOU (COGÉRANT)

RCCM : n°CI-ABJ-03-2024-B12-07979 du 07/10/2024 au
Tribunal du Commerce d'Abidjan.

Durée : 99 ans

Dépôt au greffe n°60374/GTCA/RC/2024 du 07/10/2024

